Bassinfos





Tables des matières :

Fermeture de fin d'année	1		
Séance du Conseil communal	2		
Corso fleuri Jeunesse de Bassins 3			
Halloween	4		
Festivités du 1 ^{er} août	5		
Etat sanitaire des forêts	6		
Inauguration du clocheton	7		
Elections communales 2026	8		
Recrutement sapeurs-pompiers volontaires 8			
Fenêtre de l'avent	9		
Amicale des pompiers	9		
Ski-club La Gamelle	10		
Déchets sauvages et feux en plein air	10		
Service de la voirie	11		
Commande sapins de Noël	12		

Séances du Conseil communal

Mercredi 29 octobre 2025 à 20h00 Jeudi 11 décembre 2025 à 20h00

Pour toutes questions ou remarques au sujet de cette édition, vous pouvez envoyer un courriel au bureau communal

commune@bassins.ch

ou téléphoner au 022 366 23 22

Fermeture durant les fêtes de fin d'année

FERMETURE FIN D'ANNEE

Nous vous informons que **l'administration communale** sera fermée

du lundi 22 décembre 2025 au vendredi 2 janvier 2026 inclus

Nous vous prions donc d'anticiper vos demandes en fonction de cette fermeture.

Nous vous remercions de votre compréhension.



Séance du Conseil communal du 23 juin 2025

Le Président du Conseil communal, M. Bernard Treboux fait remarquer l'absence de trois conseillers nonexcusés, il y en avait deux lors de la séance précédente.

Ces deux personnes recevront une lettre d'avertissement, si les absences se répètent une amende pourrait être prononcée.

Acceptation du procès-verbal de la séance du 2 avril 2025.

Mme Claudia Witte ne trouve pas son intervention dans le document alors qu'elle a envoyé son texte directement au bureau du Conseil.

M. Olivier Ramel remarque la même chose pour son intervention durant les débats sur le préavis No 01/2025.

Dès lors, le procès-verbal n'est pas soumis au vote, son acceptation est reportée à la séance suivante avec l'ajout de ces deux interventions.

Préavis 01/25 relatif à l'adoption du volet stratégique régionale de gestion des zones d'activités du district de Nyon (SRGZA).

Ce préavis avait été reporté afin d'obtenir plus d'informations de la part du Canton.

Préavis refusé par 19 non, 4 oui et 8 abstentions.

Préavis 04/25 relatif à la gestion de l'année 2024.

Préavis accepté à l'unanimité.

Election du bureau du Conseil communal

Président M. Bernard Treboux 1^{er} Vice-Président M. Richard Vez

2^e Vice-Président Mme Anne-Marie Badel

Scrutateurs Mme Evelyne Amacker et M. Manfred Elmer Scrutateurs suppléants MM Antonin Treboux et William Rochat

Election de la commission des finances

Election de la commission de gestion

Mme Nathalie AndréMme Evelyne AmackerMme Anne Genevay BolayMme Floriane AndréMme Carina HugueninMme Fabienne GregersenM. François MartignierM. François MartignierM. Stéphane MartinM. Etienne MercetMme Claudia WitteM. Hugues RubattelReste une personne à élire.Mme Laure Treboux

Election complémentaire commission PECC

M. Maurice Treboux est élu par 21 voix contre 8 à M. Marco Kirschbaum

Propositions individuelles

Dépôt d'un postulat « Etude à l'adhésion Région de Nyon ».

Ce postulat est renvoyé à la Municipalité par 29 oui et 2 abstentions.

Vous trouverez les communications de la Municipalité ainsi que les documents relatifs aux différentes séances du Conseil communal sur le site de la commune.

https://www.bassins.ch/bassins-vie-politique/seances-du-conseil-communal/

Nous rappelons que les séances du Conseil communal sont publiques.

Corso fleuri Giron FJDN à Marchissy

La Municipalité tient à féliciter la société de Jeunesse de Bassins pour sa première place au corso fleuri du Giron FJDN à Marchissy.

Cela fait rayonner notre Commune tout en sauvegardant une belle tradition régionale.

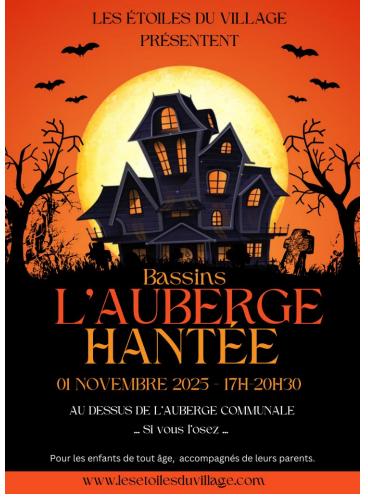
























1er août 2025

Un grand merci à nos orateurs :

- M. Bernard Treboux, Président du Conseil communal
- M. Denis Currat, Syndic de Bassins
- M. Grégory Domenig, Président de la Cantonale FVJC 2024 à Givrins

Etat sanitaire des forêts

Constat de notre garde-forestier M. Amaury Annen

Ces dernières semaines, plusieurs foyers de bostryches ont été signalés dans différents secteurs. Ils s'ajoutent aux épisodes de dépérissement observés ces dernières années. Dans certains massifs déjà fragilisés, les effets cumulés entraînent une dégradation préoccupante de l'état des peuplements.

Face à cette situation, une organisation des interventions est en cours. Les actions seront hiérarchisées selon les enjeux : sécurité des personnes et des infrastructures, santé des peuplements forestiers et impacts économiques.

L'objectif est de gérer au mieux les zones touchées et de préserver ce qui peut l'être, tout en valorisant les bois lorsque cela reste possible.

Du point de vue forestier, les atteintes au patrimoine sont importantes, mais une gestion adaptée doit permettre de limiter les conséquences à long terme et d'accompagner la résilience des forêts.



Plat de la Bassins, direction Mondion : évaluation 2'000 à 2'500 m3 de bois







Les Frasses, entrée à gauche du pâturage : 2'500 m3 à 3'000 m3

Inauguration du clocheton

Le 30 août dernier s'est déroulée l'inauguration du clocheton en présence d'une cinquantaine de personne, cet évènement faisait suite à la rénovation de cet emblème de la Commune.

Comme souvent avec les édifices anciens, le temps et les intempéries ont laissé leurs marques. Début 2022, un violent épisode de bise a même arraché un chéneau en cuivre, tombé dans la cour voisine. Heureusement, sans blessure ni dommage, mais cet incident a rappelé l'urgence d'une rénovation.

Le Conseil communal a accepté le préavis municipal en octobre 2023. Les travaux ont pu débuter à l'automne 2024 et se sont achevés au printemps 2025. Aujourd'hui, nous pouvons admirer un clocheton restauré avec soin : les ferblanteries d'ornement, l'œil de bœuf et le poinçon ont été entièrement refaits à neuf, dans le respect du style et de l'esprit d'origine.

La Municipalité remercie toutes celles et ceux qui ont contribué à ce chantier : les artisans pour leur savoirfaire, le Conseil communal pour son engagement, ainsi que les habitants qui ont soutenu ce projet.

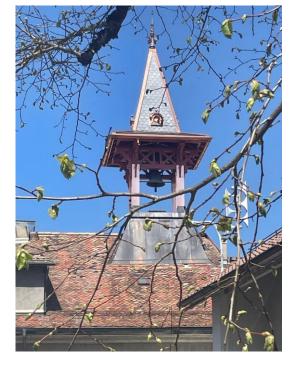
Au-delà de la technique, ce clocheton rénové est un signe. Il nous rappelle que préserver notre patrimoine, c'est préserver un lien entre les générations. C'est honorer l'histoire de nos prédécesseurs, tout en offrant aux générations futures un héritage solide et vivant.













ET SI LA COMMUNE, C'ÉTAIT VOUS ?

Elections communales générales 2026

Vous vivez à Bassins? Alors vous pouvez faire évoluer la vie de votre commune.

Vous avez 18 ans ou plus, de nationalité suisse ou titulaire d'un permis B ou C (si vous résidez en Suisse depuis 10 ans dont 3 ans dans le canton de Vaud, alors vous êtes éligible dans votre commune.) : la commune de Bassins a besoin de vos idées et de votre énergie pour façonner son avenir.

Il ne s'agit pas de débats abstraits, mais de vraies questions liées à votre quotidien et à celui des habitantes et habitants de Bassins.

Être Municipal ou Conseiller communal, c'est incarner la démocratie au jour le jour et la faire rayonner. Offrir son temps, mettre à disposition ses compétences et partager son expérience au service de l'intérêt collectif est un engagement remarquable et précieux.

Portez-vous candidate ou candidat aux élections de la commune et participez activement aux décisions qui touchent votre vie de tous les jours.

La commune vous soutient. Elle est à disposition pour répondre à toutes vos questions. Adressez-vous à l'administration communale de Bassins.

Une séance d'informations et d'échanges se déroulera le mercredi 19 novembre 2025 à 20h00 à la salle polyvalente.

1 ^{er} tour	8 mars 2026	Le dépôt des candidatures (également appelé « liste ») est ouvert du	5 au 12 janvier 2026 à midi au plus tard
2 ^e tour	29 mars 2026	Le dépôt des candidatures	10 mars 2026 à midi au plus tard





Fenêtres de l'Avent à Bassins - Noël 2025

Les inscriptions sont ouvertes, n'hésitez pas à vous inscrire, seul, en groupe, sociétés locales ou même entre voisins.

C'est l'occasion de partager un moment convivial et de partage.



Organisation: Comité des Fêtes



Ski-club La Gamelle

Ski Club La Gamelle cherche un responsable pour les mercredis de ski (bénévole en milieu associatif)

Depuis de nombres années notre ski club organise des après-midis de ski aux Jouvencelles pour les enfants âgés de 6 à 14 ans. Nous avons besoin de quelqu'un pour prendre en charge cette activité dès la prochaine saison (hiver 2026), afin d'entretenir cette belle tradition dans nos villages et encourager nos enfants à aller skier.

Tu aimes la vie associative?

Tu cherches à te rendre utile?

Tu es à l'aise avec les enfants?

Tu es libre les mercredis après-midi de janvier et février?

Alors tu es la personne qu'il nous faut pour reprendre l'organisation des mercredis de ski! Il y a une chouette

équipe qui sera à tes côtés pour t'aider et accompagner les enfants.

Intéressé(e)? Alors contacte-nous ... info@lagamelle.com



Déchets sauvages et feu en plein air de déchets végétaux

Respectons notre environnement : les déchets vont à la déchetterie

Afin de préserver la beauté de notre commune et protéger la nature, nous rappelons à tous les habitants que tout dépôt de déchets dans les chemins, fossés, forêts ou espaces publics est strictement interdit.

Abandonner des déchets dans la nature nuit à la faune, à la flore, aux cours d'eau et à la qualité de vie de chacun. Ces actes peuvent également entraîner des sanctions.

Nous comptons sur le civisme de tous pour garder notre commune propre et accueillante.

Un geste simple : direction la déchetterie!

https://www.bassins.ch/wp-content/uploads/2022/09/Reglement_dechets_2016.pdf

https://www.bassins.ch/wp-

content/uploads/2022/09/Directive_gestion_dechets_Annexe1_entre_01.01.2023.pdf

De plus, **les feux extérieurs** représentent une source significative d'émissions de particules fines dans l'air ; c'est pourquoi l'élimination de déchets naturels par incinération en plein air est généralement interdite. Seules des exceptions documentées peuvent justifier une telle élimination. Ces dernières doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation au canton. (Source https://www.vd.ch/prestation/demander-une-autorisation-de-feuen-plein-air-de-dechets-vegetaux)

Rappel du règlement communal de police de Bassins :

Art. 58. Dans les zones habitées, les feux de plein air sont interdits la nuit et les jours de repos publics, sauf autorisation préalable de la Municipalité. Sont au surplus réservées les dispositions de la législation fédérale et cantonale en matière de police des forêts et de protection de l'air.

Art. 59. L'incinération des déchets, soit bois, papiers, débris do taillis d'haies d coupes de gazon, matériaux plastiques, etc. est interdite sur le territoire communal. La présente interdiction ne s'applique pas aux petites quantités de déchets organiques secs provenant de l'agriculture et des jardins familiaux, dans la mesure où leur combustion n'incommode pas le voisinage.

Nous remercions chaleureusement chacun pour sa collaboration et son engagement en faveur d'un cadre de vie propre et agréable pour tous.

Service de la voirie

Mise à l'honneur de nos employés de la voirie

Au fil des années, nos fontaines fleuries sont devenues un symbole d'embellissement dans notre village.

Si elles attirent le regard des visiteurs et réjouissent les habitants, c'est avant tout grâce au travail quotidien et discret des employés de la voirie.

Avec patience et savoir-faire, ils veillent à la plantation, à l'arrosage, à l'entretien et au renouvellement des compositions florales. Leur attention au détail et leur sens de l'esthétique permettent à nos fontaines de rester éclatantes et accueillantes tout au long de la belle saison.

Au-delà de ces aménagements fleuris, leur engagement se reflète dans l'ensemble de leurs missions : propreté des espaces publics, entretien des chemins, gestion des déchets, interventions en toutes saisons. Leur présence sur le terrain contribue directement à la qualité de vie de chacun.

Au nom de la Commune, nous souhaitons remercier chaleureusement toute l'équipe de la voirie pour son professionnalisme, sa disponibilité et le soin qu'elle apporte chaque jour à notre cadre de vie.



Sapin de Noël

La Municipalité vous propose de commander votre sapin de Noël aux conditions suivantes :

- Les sapins proviennent de culture et sont de type « Nordmann ».
- Trois tailles à disposition. 100-150 cm 150-200 et 200-250 cm. Taille moyenne des sapins.
- Ils sont emballés en filet.
- Les sapins ne sont ni repris ni échangés.
- Pas de livraison, il faut venir les chercher sur le lieu de distribution.
- Paiement sur place ou sur facture.

DISTRIBUTION LE SAMEDI 6 DÉCEMBRE DE 10h00 à 12h00, parking de la salle polyvalente

Nous prions les habitants de Bassins désireux d'obtenir un sapin de Noël de passer commande au moyen du bulletin ci-dessous.

Y		
	DE COMMANDE / SAPIN DE NOËL	
Je soussigné passe commande d'un susmentionnées.	sapin de Noël de type « Nordmann » et acc	cepte les conditions de vent
Nom:Préno	om :	
Adresse/rue/N° :	/	
Tél/portable :	/	
Date et signature :		
☐ Un sapin Nordmann	Taille environ 100-150 cm	Prix CHF 25.00
☐ Un sapin Nordmann	Taille environ 150-200 cm	Prix CHF 30.00
☐ Un sapin Nordmann	Taille environ 200-250 cm	Prix CHF 35.00

A retourner jusqu'au 14 novembre 2025 (dernier délai) :

Commune de Bassins, administration communale
Place de la Couronne 4, 1269 Bassins
commune@bassins.ch